Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20200302-27-2020-DE
Date de télétransmission : 09/03/2020
Date de réception préfecture : 09/03/2020

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 2 mars 2020**
A BELIN-BELIET (33) **Délibération n° 27**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : M. LAGRAVE Renaud portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. DUDON Alain, **M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. BAUDY Serge** portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, **M. PEDEUBOY Jean-Louis, Mme CORMIER Claudine, M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **M. DUNOGUES Yves** portant de Mme TAPIN Martine, **M. GLEYZE Jean-Luc, M. ICHARD Vincent, M. PAIN Cédric** portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. SORE Serge** portant pouvoir de Monsieur SARTRE Philippe.
Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.
Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

FINANCES :

Cotisations statutaires 2020

Conformément au débat d'orientations budgétaires du 20 janvier 2020 et au présent budget,

Et après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'ADOPTER** les montants des cotisations suivantes
- **DE PORTER** également la cotisation des communes qui ont délibéré pour adhérer au Syndicat Mixte du Parc (Pissos et Cère) à 2,875 euros / habitant montant identique à celle des communes du territoire du Parc
- **DE VALIDER** le montant de la dotation fonctionnement de la DREAL de 100 000 euros, complétée par une subvention spécifique de 20 000 euros dans le cadre des 50 ans

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20200302-27-2020-DE
Date de télétransmission : 09/03/2020
Date de réception préfecture : 09/03/2020

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 2 mars 2020**
A BELIN-BELIET (33) **Délibération n° 27**

COLLECTIVITES	COTISATIONS STATUTAIRES (euros)
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	1 224 077
Conseil Départemental de la Gironde	543 560
Conseil Départemental des Landes	543 560
Bordeaux Métropole	30 000
Communauté de communes du Val de l'Eyre	3 048
Communauté de communes du Sud Gironde	2 032
Communauté de communes de Bazas	1 016
Communauté de communes Cœur Haute Lande	3 048
COBAS	2 032
COBAN	4 064
Communauté d'agglomération du Marsan	13 208
Communes	2,875 €/ habitant

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 3 mars 2020.

Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine